

Santé : Drancy lance sa propre mutuelle communale

Social Par Victoria Masson Publié le 01/06/2015



Le dispositif «Ma commune, ma santé» mis en place par l'association Actiom propose des tarifs mutualisés de couverture sociale. De plus en plus de communes passent le cap.

Une [mutuelle](#) pour tous. La ville de [Drancy](#) vient de signer un partenariat avec l'association [Actiom](#) qui propose «un contrat mutualisé de santé». Ce dispositif nommé «Ma commune, ma santé» permet, via une mutualisation des contrats, de proposer une mutuelle communale à des tarifs préférentiels, et d'intégrer de cette manière ceux qui avaient renoncé aux soins.

«Nous étions déjà sensibilisés à cette problématique de [couverture santé](#), explique la mairie de Drancy. La ville avait négocié un contrat permettant d'offrir des tarifs préférentiels à ses agents communaux». Drancy a voulu élargir l'initiative à l'ensemble de ses habitants. «Peu importe le nombre d'adhérents ou la taille de la ville, l'offre est la même», précise Actiom. Pour pouvoir conseiller au mieux les futurs adhérents, l'association «s'est entourée de professionnels de la santé, de l'assurance et du droit pour établir un cahier des charges». La ville de Caumont dans le Vaucluse est la première à s'être lancée. Le mouvement, débuté en juillet dernier, plait. Il compte désormais 211 communes adhérentes.

Trois niveaux de garanties

A Drancy, le public intéressé est assez varié. «C'est souvent des gens isolés, ou en recherche d'emploi. Mais on se rend compte aussi qu'une partie importante représente des personnes âgées en quête de pouvoir d'achat», note la mairie de Drancy. Pour l'association, «il n'y a pas de règles. Les adhérents sont très diversifiés».

«Ma commune, ma santé» propose trois niveaux de garanties: «économie, sécurité et confort». Les tarifs sont échelonnés en fonction de la garantie et de la tranche d'âge: moins de 18 ans, moins de 30 ans, 30 à 60 ans et plus de 60 ans. Le dispositif propose également le choix entre deux mutuelles différentes. «Le tarif économie pour les moins de 18 ans est de 16 euros par mois. Et cela va jusqu'à 113 euros par mois pour la garantie confort pour les plus de 60 ans», précise Drancy. «Finalement, rares sont ceux qui prennent le tarif économie», estime Actiom. Les futurs adhérents rencontrent d'abord les membres de l'association afin de définir leurs besoins et choisir la mutuelle la plus adaptée, «sans obligation de souscription».

Toutefois, «avec l'entrée en vigueur prochaine [en janvier 2016] de la [loi rendant obligatoire la complémentaire santé en entreprise](#), seuls les non-salariés resteront disponibles pour adhérer à ces offres, avertissait en septembre dernier la [Fédération des mutuelles de France](#) (FMF). Or, l'idéal est au contraire de mutualiser les risques auxquels sont exposés différents types de population -des jeunes, des chômeurs, des actifs, des retraités...».

Pour Actiom, le dispositif «ma commune, ma santé» ne perd pas pour autant son sens. «Cette loi ne concerne que les salariés en CDI temps plein. Pour tous les autres, il est important de pouvoir proposer une alternative, estime l'association. Le salarié adhérera à un contrat collectif. Actiom propose des prestations différenciées en fonction des besoins de chacun».